

L'arrêt de l'immigration

En raison des difficultés économiques auxquelles étaient confrontés certains secteurs industriels utilisant de la main-d'œuvre étrangère, et de l'accroissement du chômage qui en a résulté, le gouvernement durcit sa politique migratoire. Le 1^{er} août 1974, une simple décision du Conseil des ministres limita rigoureusement les nouvelles entrées aux seuls migrants porteurs de qualifications non disponibles dans le pays.

Cette décision gouvernementale marque l'arrêt officiel de l'immigration de travail en Belgique. Le gouvernement décide dans le même temps d'imposer des sanctions aux employeurs qui faisaient appel à de nouveaux travailleurs immigrés et de régulariser des travailleurs immigrés séjournant sans titre de séjour en Belgique. À la suite de la forte mobilisation des travailleurs immigrés et des syndicats, 9 000 étrangers, dont de nombreux Marocains, bénéficièrent de cette politique et se virent délivrer un titre de séjour en 1975.

.....